



**Les Amis
de la Terre**

CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013

Table ronde : Economie circulaire

Notre vision de l'économie circulaire

Changer de modèle économique est une nécessité afin de mettre un terme au gaspillage organisé de nos ressources qui sont trop rapidement jetées après avoir été prélevées.

- En 2010, la production totale de déchets en France a été évaluée à 355 millions de tonnes, un chiffre en augmentation depuis 2008.
- Avec à peu près 60 milliards de tonnes chaque année, nous extrayons et utilisons environ 30% des ressources en plus qu'il y a seulement 30 ans.

Des montagnes de déchets d'un côté, et de l'autre des ressources qui s'épuisent inexorablement, mais affirmer que « nos déchets sont des ressources » ne suffira pas à casser cette spirale infernale.

L'objectif de l'économie circulaire est de tendre vers à la fois un « **zéro prélèvement** » de ressources non renouvelables de la planète et un prélèvement de ressources renouvelables compatible avec le rythme et la capacité de renouvellement du stock, et un « **zéro déchets** ».

Ceci passe par le **développement d'autres modes de production et de consommation** favorisant des usages mutualisés (économie de fonctionnalité), les circuits courts (approche territoriale), des produits évolutifs, modulables et réparables (éco-conception), et in fine une durée de vie plus longue des produits.

L'économie circulaire ne doit pas uniquement permettre de faire « plus » avec moins. Elle doit aussi nous permettre d'aller vers des modèles plus sobres, des sociétés plus soutenables.

Des objectifs à atteindre

Réduire notre consommation de ressources et notre production de déchets

Mesurer (ici) pour réduire (là bas)

Notre modèle économique s'est développé autour du concept d'abondance des ressources. Nous avons récemment pris conscience que dans une planète finie, nos ressources étaient limitées. Pourtant, chaque année, au mois d'août, l'ensemble des ressources naturelles que la planète peut produire en 1 an a été consommé. Les habitants des pays du Nord continuent de consommer trop de ressources, et notamment de ressources extraites dans les pays du Sud. Pour un meilleur partage des ressources, un plan de réduction de l'utilisation des ressources s'impose.

Propositions :

- Adoption d'indicateurs de suivi de nos consommations de ressources à l'échelle européenne, nationale et locale : empreinte terre, eau, matière et carbone.
 - o Pour mesurer nos consommations de ressources, le Parlement européen a privilégié l'adoption d'une série de quatre indicateurs pour

mesurer la consommation de terres, d'eau, de carbone et de matériaux¹ à un indicateur de «productivité des ressources». Cette série d'indicateurs doit être déclinée aux niveaux national et local.

- Développement et généralisation des indicateurs de productions de déchets pour les déchets de ménages et des activités économiques en France et sur les lieux de production à l'étranger.
- Adoption d'un calendrier avec des objectifs ambitieux de réductions afin d'aller vers zéro déchet en France et ailleurs, zéro ressources non renouvelables prélevées

Définir une hiérarchie de l'utilisation de ressources et la faire respecter

Un des enjeux de l'économie circulaire est d'optimiser les ressources mobilisées en en utilisant moins, en augmentant la durée d'utilisation via la durabilité des produits, une meilleure recyclabilité et une meilleure réutilisation des matières recyclées. De la même façon qu'il y existe une hiérarchie de la gestion des déchets, il est urgent de définir des priorités dans l'utilisation des matières premières.

Propositions :

- Définition d'une hiérarchie de l'utilisation des ressources :
 - o Eviter/prévenir l'utilisation des ressources
 - o Utiliser des matières recyclées
 - o Conditionner l'utilisation de matériaux pour les biens de grande consommation (high-tech y compris) au développement de procédés de recyclage (en particulier pour les métaux du groupe platine)
 - o Interdire/taxer l'utilisation de matières premières vierges alors qu'il y a un substitut (pour le papier par exemple)

Parallèlement à la définition de ces priorités dans la gestion de l'utilisation des ressources, il est nécessaire de privilégier l'utilisation des ressources à la satisfaction des besoins fondamentaux, et de privilégier l'utilisation de ressources locales

- Mise en place de dispositifs de contrôle et de sanction pour faire respecter cette hiérarchie et les objectifs de réduction de la hiérarchie de l'utilisation des ressources et de celle de la gestion des déchets.

Lutter efficacement contre l'exportation illégale de déchets

Alors que nous parlons de plus en plus de « mines urbaines » pour qualifier les ressources potentielles de nos déchets, et en dépit de la convention de Bale qui encadrent l'exportation de déchets, entre 550 000 et 1,3 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques sont exportés chaque année en Afrique et en Asie. Le plus souvent envoyés dans un cadre commercial, parfois sous couvert d'aide humanitaire, ces déchets sont pourtant loin d'aider les pays qui les accueillent. Et au fur et à mesure que la législation progresse, les filières d'exportation de déchets se renforcent. C'est la raison pour laquelle une meilleure gestion de nos déchets doit s'accompagner de mesures pour lutter contre l'exportation illégale.

Propositions :

- Action conjointe entre les douanes, la DGCCRF et le ministère de l'Écologie les éco-organismes pour la réalisation d'un travail d'enquête et le lancement de procédure en justice
- Encadrer davantage les dons de matériel

¹ Ces quatre indicateurs de l'utilisation de ressources mesurent notre consommation de ressources clés à savoir: l'eau, la terre, le carbone et les matières premières. Ces indicateurs sont exprimés en unités physiques "concrètes" et sont calculés à partir d'une méthodologie transparente. Pour plus d'information sur ces indicateurs: <http://www.foeeurope.org/resources>

- Rendre systématique le marquage des appareils
- Aides financières et techniques pour les pays du Sud concernés à traiter les déchets déjà exportés

Optimiser l'utilisation des ressources prélevées

Allonger la durée de vie de nos consommations (biens, emballages)

Réduire le nombre de biens avec une durée de vie courte

Parce que les produits jetables sont les symboles du triptyque « produire-consommer-jeter », la table ronde Economie circulaire doit permettre de mettre un terme aux produits à usage unique ou promotionnels, quand un produit de substitution existe, ainsi qu'au suremballage.

Propositions :

- Définition d'un plan de suppression des produits fortement générateurs de déchets
 - o Création d'une taxe spécifique sur les produits fortement générateurs de déchets (emballages, produits à usage unique ou promotionnels, biens non réparables) de manière à donner un signal-prix fort aux industriels.
 - o Temps de développement et de réorientation des productions vers un marché de produits "conçus pour durer"
 - o Interdiction des produits fortement générateurs de déchets quand un produit de substitution existe
- Réintroduction des systèmes de consigne pour la réutilisation des emballages et développement du vrac

Augmenter la durée de vie des biens de consommation dits durables

La production et la consommation de biens ont explosé, or paradoxalement une partie du secteur industriel est en crise car la production a été délocalisée. La délocalisation dans les pays à bas salaire a entraîné une baisse des prix de production. Cette recherche du bas prix se fait au détriment de la solidité et de la qualité des produits. Il est devenu économiquement moins cher pour le consommateur d'acheter un produit neuf plutôt que de faire réparer l'ancien. Un cercle vicieux : les producteurs n'ont plus d'intérêt à mettre sur le marché des produits durables car ces derniers ne sont pas réparés. Pour en sortir, des mesures réglementaires sont nécessaires pour que la durée de vie soit de nouveau un critère. Par ailleurs, il faut aussi promouvoir soutenir le secteur de la réparation, que ce soit les réparateurs indépendants ou les structures de l'économie sociale et solidaire. Les réparateurs de proximité doivent permettre de donner une meilleure visibilité à la réparation.

Propositions :

- Extension de la durée de garantie sur les biens de consommation à 10 ans
- Création d'un délit d'obsolescence programmée
- Inscription de la durée de vie et de la réparabilité dans les critères d'éco-conception, et notamment dans les mesures d'exécution de la directive 2009/125/EC.
- Améliorer l'accessibilité des pièces détachées pour les réparateurs et les particuliers :
 - o Obligation de fournir des pièces détachées pendant 10 ans

- Autoriser la réutilisation des pièces détachées d'occasion et développer des plateformes locales pour les pièces détachées
 - Mettre un terme au mouvement de diversification des pièces détachées qui contraint le travail des réparateurs et imposer des pièces détachées universelles
 - Améliorer l'information du consommateur sur le prix des pièces détachées, qui représente actuellement 30% du coût de la réparation.
- Plan de soutien national et local au secteur du réemploi et de la réparation :
 - Réinvestir dans la formation initiale et continue
 - Repenser la place des structures de l'économie sociale et solidaire comme acteur de la prévention et de la réutilisation des déchets
 - Autoriser les structures de l'économie sociale et solidaire non soumises à la TVA de communiquer sur leurs produits de réemploi

Mettre fin à la linéarité de l'utilisation des ressources : utiliser des matériaux recyclables, réutiliser les matières recyclées et contraindre le recours à l'incinération et à la mise en décharge

En Europe, 60% des déchets des ménages finissent en décharge ou sont incinérés, alors qu'ils pourraient être réutilisés ou recyclés. Nous parlons de plus en plus d'économie circulaire mais 20 ans après la mise en place des premiers éco-organismes nous en sommes très loin. Les filières de Responsabilité élargie du producteur (REP) sont au nombre de 15 aujourd'hui, mais elles demeurent insignifiantes : moins de 2% des déchets sont concernés par les REP, le taux de recyclage des produits concernés est faible, seule une filière a un taux de recyclage supérieur à 50%. La promotion de l'éco-conception pour accroître la recyclabilité ou pour mieux intégrer les matières recyclées dans les nouveaux produits a elle aussi eu des effets très limités.

Propositions :

- Repenser le pilotage des filières REP afin de rendre l'éco-conception, la collecte et le recyclage opérants et de dépasser les objectifs planchers, en :
 - Redonnant sa place au pouvoir public au sein de ces filières
 - Rendant l'éco-contribution plus incitative
 - Allant plus loin dans la définition des objectifs chiffrés, notamment en terme de collecte, de réemploi, d'éco-conception (durée de vie, recyclabilité, élimination des substances toxiques) ou de recyclage, et en mettant en place des dispositifs de sanctions pour non-respect des objectifs
- Faire de l'éco-conception une priorité pour accroître le recyclage des matières et favoriser leur réutilisation :
 - Evolution des processus de production afin qu'ils n'utilisent plus que la matière vierge
 - Définition d'objectifs chiffrés concernant l'éco-conception:
 - Définition d'un taux minimum de matières recyclées incorporées
 - Définition d'un taux minimum de recyclabilité
 - Aller plus loin dans l'interdiction des substances toxiques
 - Amélioration des processus de collecte, de logistique et de transport, de performance des usines de recyclage (utilisation d'eau, d'énergie, pollutions émises etc.)
- Obligation pour les producteurs de transmettre la liste des métaux et matières contenus dans leur produit afin de faciliter le recyclage
- Contraindre le recours à l'incinération et à la mise en décharge

- Interdire la mise en décharge et l'incinération des déchets compostables ou recyclables
 - Augmentation de la fiscalité sur les modes de traitements consistants à valoriser et à éliminer.
- Mise en place de consignes pour recyclage pour les produits dangereux (piles, pots de peintures etc.)

Agir pour contraindre les entreprises à prendre leur responsabilité en matière de déchets

La prise en compte de leur « responsabilité » par les producteurs non soumis à une filière REP n'est guère plus convaincante. Sur les 355 millions de tonnes de déchets produits en France en 2010, les déchets des ménages ne représentent que 10% des déchets produits en France. 90% des déchets produits en France sont le fait des entreprises... implantées sur le territoire. L'absence de données sur les tonnages de déchets produits à l'étranger pour nos consommations, ne doit nous faire oublier que ces déchets que nous ne voyons pas, n'en sont pas moins nombreux ou toxiques. Avant de considérer leurs déchets comme des ressources, les entreprises doivent réduire le volume et la toxicité des déchets de production.

Propositions :

- Définition d'objectifs de réduction dans le plan national de prévention des déchets 2014-2020.
- Amélioration des indicateurs de mesures de la production de déchets par flux afin mieux réduire les déchets des entreprises et permettre leur réutilisation

Accompagner et provoquer le changement

Repenser la gouvernance de nos ressources et de nos déchets

L'utilisation des ressources et la gestion des déchets sont un enjeu à la fois global et local. Au delà du principe de « mesurer pour réduire », il est nécessaire de piloter plus efficacement et plus écologiquement les politiques nationales et territoriales en optant pour les activités économiques les plus compatibles avec les ressources du territoire et les plus nécessaires quant au besoin des populations. Trop souvent, les acteurs locaux sont démunis pour arbitrer entre un projet de bois-énergie et des papetiers pour gérer les déchets de la scierie voisine, l'économie circulaire doit être un outil pour améliorer la prise de décisions et associer les citoyens. La reterritorialisation doit aussi permettre de donner la priorité aux circuits courts pour limiter les transports et les pollutions dissipatives.

Propositions :

- Elaboration d'outils de pilotage pour les acteurs locaux
- Lancement de projets pilotes d'observatoires citoyens pour l'utilisation des ressources locales

Mieux informer le citoyen-consommateur

L'économie circulaire ne doit pas être la caution de la surconsommation, comme le recyclage peut déjà l'être. Pour cela, il est nécessaire d'initier un travail concerté de sensibilisation des consommateurs.

Propositions :

- Soumission, validation et contrôle des affichages des informations environnementales par les pouvoirs publics (point vert, label, etc.)
- Campagne de sensibilisation à la prévention des déchets portée par les pouvoirs publics

Pour en savoir plus :

Les Amis de la Terre et le Cniid, *L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage*, septembre 2010.

Les Amis de la Terre, *Obsolescence des produits high-tech : comment les marques limitent la durée de vie de nos biens*, décembre 2012.

Les Amis de la Terre, *Les ressources s'épuisent... les réparateurs aussi !*, septembre 2012.

Les Amis de la Terre, *Etude juridique sur l'extension de la garantie à 10 ans*, septembre 2012.

Les Amis de la Terre, *Etude économique sur l'allongement de la durée de vie des produits - Etude de trois mesures pour allonger la durée de vie des produits d'équipements électriques et électroniques*, septembre 2012.

Les Amis de la Terre Europe, *Surconsommation, une menace sur l'eau*, novembre 2011.

Les Amis de la Terre Europe, *Terres volées-Comment la surconsommation en Europe alimente les conflits fonciers dans le monde*, mars 2013.

Contact :

Camille Lecomte

Chargée de campagne Modes de production et de consommation responsables

01 48 51 18 94 - camille.lecomte@amisdelaterre.org